



Caution solidaire - dette locative

Par **JEN974**, le **18/10/2017** à **18:40**

Caution solidaire pour un parent qui a quitté son logement, j'ai dû faire son état des lieux de sortie et me retrouve à devoir acquitter ses dettes (loyers impayés, accessoires, réparations locatives, pénalités de retard) [smile17].

De quel recours est ce que je dispose? Est-il possible de faire quelque chose avant de devoir payer ou dois-je payer puis me retourner contre le locataire? Et si je me retourne contre le locataire, ai-je des chances de récupérer ce que j'ai dû payer?[smile7]

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/10/2017** à **00:14**

Bsr.

Impossible de dire si vous avez des chances de récupérer, nous ne connaissons pas le dossier ni la situation patrimoniale de la personne.

Oui, c'est après avoir payé et en montant un dossier avec toutes les factures et preuves de paiement, que vous pourrez tenter une action.